



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°23/136
Direction territoriale du Havre

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) et le SYNDICAT DES PILOTES DE LA SEINE, 21 avenue du Mont Riboudet – 76000 ROUEN, identifié sous le numéro SIREN 775 700 180, ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 23-103 le 18/09/2023, portant sur la dépendance du domaine public située au Nord du sas Quinette sur la commune du Havre en vue d'être utilisée comme places de stationnement.

La conclusion de cette Convention d'Occupation Temporaire n'a été précédée d'aucune procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L.2122-1-3, 4° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, pour les motifs suivants : au regard des caractéristiques particulières de la dépendance, notamment géographiques au regard de la localisation des places de stationnement.

Description de la dépendance : terre-plein d'une surface de 162.5 m² (places n°12 à 24).
Durée de la convention : 2 ans environ à compter du 16 juin 2023.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 23-103 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.